



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**Faculté de médecine
Département de pathologie et biologie cellulaire**

Microprogramme 2-512-6-0
et

Maîtrise 2-512-1-0, option
Pathologie moléculaire et médecine personnalisée

**PLAN DU COURS PBC 6045 (2 crédits)
Pathologie moléculaire expérimentale**

Trimestre :
Hiver 2017

Responsable:
Dre Dominique Trudel, MD PhD FRCP(c)
dominique.trudel.1@umontreal.ca

Les collaborateurs :

Dre Dominique Trudel
Dre Mélanie Béland
Dre Isabelle Gorska
Dr Danh Tran
Dr Frédéric Leblond
Dr Antonio Maietta
Dr Janos G. Filep
Dr Moïse Bendayan
Dr Pierre Chaurand

TGDE: Leonardo Torres Wictorff:
leonardo.felipe.torres.wictorff@umontreal.ca

DESCRIPTION DU COURS

Le cours PBC 6045 est un cours qui comprend l'étude des principales méthodes d'analyse et approches technologiques récentes ayant cours dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée en pathologie moléculaire.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'objectif principal est de connaître les principales technologies, méthodes d'analyse et applications diagnostiques et pronostiques de l'histopathologie moléculaire pour pouvoir ensuite les appliquer aux développements actuels et futurs de la médecine prédictive.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques communs à l'ensemble des activités de ce cours sont de:

Pour chaque technique abordée, l'étudiant devra :

1. Connaître les principes de contrôle de qualité.
2. Connaître les avantages, inconvénients et limites.
3. Connaître les spécificités associées aux différentes manières de préserver le tissu avant de l'analyser

ÉVALUATION

Deux examens théoriques, un Intra de 50% et un examen final de 50%. Aussi, une note pourrait être attribuée à la participation aux travaux pratiques. De plus, 5% de la note finale tiendra en compte les fautes de français écrit.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théorique de 2 crédits en 10 sessions en salle de cours avec une série de travaux pratiques en lien avec les notions acquises si approprié. Les travaux pratiques se dérouleront dans les plateformes technologiques et les laboratoires de recherche spécialisés participants.

BIBLIOGRAPHIE

- Des notes de cours
- Protocoles et références bibliographiques pertinentes seront fournis à l'étudiant pour chacune des activités proposées
- Autres références de lectures seront proposées

HORAIRE ET PLAN DE COURS

TRIMESTRE HIVER 2017					
Séance 1	16-01-2017	13h00 à 16h00	Immunohistochimie – mise au point, choix des anticorps et des témoins	Dre M. Béland	Salle : N833 Pav. Roger-Gaudry
Séance 2	23-01-2017	13h00 à 16h00	Immunohistochimie – analyse visuelle et virtuelle	Dre D. Trudel	Salle : à déterminer Dép. Patho CR-CHUM
Séance 3	30-01-2017	13h00 à 16h00	FISH/ISH	Dre I. Gorska et Dr Trinh	Salle 2-422 4 ^e étage, pavillon Olier Hôtel-Dieu de Montréal
Séance 4	06-02-2017	13h00 à 16h00	Microscopie électronique (techniques, évaluation localisation protéines)	Dr M. Bendayan	Salle : N833 Pav. Roger-Gaudry
Séance 5 Mardi	14-02-2017	13h00 à 16h00	Examen Intra I (50%)	Dre D. Trudel	Salle : S-560 Pav. Roger-Gaudry
Séance 6	20-02-2017	13h00 à 16h00	Cytométrie de flux	Dr A. Maietta	Salle : N833 Pav. Roger-Gaudry
Lundi au vendredi	27-02-2017 03-03-2017		PÉRIODE D'ACTIVITÉS LIBRES		
Séance 7	06-03-2017	13h00 à 16h00	Évaluation de l'apoptose	Dr Janos G. Filep	Salle : N833 Pav. Roger-Gaudry
Séance 8	13-03-2017	13h00 à 16h00	Techniques d'optique moléculaire	Dr F. Leblond	Salle : N833 Pav. Roger-Gaudry
Séance 9	20-03-2017	13h00 à 16h00	«Imaging Mass-Spectrometry»	Dr P. Chaurand	Salle : N833 Pav. Roger-Gaudry
Séance 10	03-04-2017	13h00 à 16h00	Examen final (50%)	Dre D. Trudel	Salle : N833 Pav. Roger-Gaudry

Note : Les dates peuvent être sujettes à changement, ainsi que le local de classe.

Renseignements utiles

Règlement des études de cycle supérieur

Retard dans la remise des travaux (article 32), plagiat et fraude (article 37)

Les pénalités de retard et la politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours.

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web www.integrite.umontreal.ca/ et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université. L'étudiant se doit d'être très vigilant à l'égard du plagiat particulièrement lorsqu'il utilise des **sources d'informations** autant dans le cadre d'un travail écrit que d'un examen. Vous êtes invités à consulter le document qui suit pour mieux comprendre la manière de citer ou d'utiliser un texte ou une partie de texte afin d'éviter de vous placer dans une situation de plagiat. Le sens de plagiat peut varier d'un pays à l'autre. Dans le cadre du présent cours, les indications de l'Université de Montréal à l'égard du plagiat prévalent sur toute autre définition ou sens donné au plagiat.

Politique relative aux examens différés (article 51 et 97)

La mention F* est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins que celui-ci ne justifie son absence auprès du responsable de programme en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. On entend par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical. Toute demande d'examen différé présentée après le temps prescrit à cet effet sera automatiquement rejetée à moins d'un motif indépendant de la volonté de l'étudiant (ex. situation de coma, etc.).

Outil pédagogique

Le Guide de présentation d'un travail écrit publié par la Faculté de l'éducation permanente vise à faciliter l'encadrement au regard du respect des normes de présentation et de l'utilisation des sources bibliographiques, contribuant ainsi au développement d'habiletés transférables.

<http://fep.umontreal.ca/documents/pdf/guidepresentation.pdf>

Studium

Le site Internet Studium des cours est mis à disposition à partir du réseau interne de l'Université. Les étudiants ont accès illimité au site durant toute la session, et ce depuis le réseau interne de l'Université comme depuis leurs propres connections Internet.

Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM.

Pour obtenir un UNIP, voir les indications à l'aide du lien Internet suivant :

<http://www.etudes.umontreal.ca/dossier/unip.html>

Autres informations utiles

- 20 janvier : Date limite pour la modification d'un choix de cours ou l'annulation sans frais d'un cours. (À moins qu'une autre date ne soit inscrite à l'horaire du cours.)
- 10 mars : Date limite pour l'abandon du cours - avec frais.
(À moins qu'une autre date ne soit inscrite à l'horaire du cours.)

Ces dates sont présentées sur le site de l'UdeM :

<http://www.etudes.umontreal.ca/calendrier/index.html>

L'absence « non justifiée » lors d'une évaluation entraîne malheureusement un échec. Étant donné que les dates des évaluations sont connues à l'avance par l'étudiant, ce dernier a la responsabilité d'aviser la responsable du programme « avant l'évaluation » afin de prendre entente. Ces éléments sont précisés aux articles 30 et 31 des Règlements pédagogiques de cycles supérieurs.

Service de soutien à l'apprentissage du Centre étudiant

www.csedc.umontreal.ca/apprentissage/;

Centre de communication écrite

www.cce.umontreal.ca/;

Direction des bibliothèques

www.bib.umontreal.ca/a-propos/;

Aide à la persévérance scolaire offert à la FEP.

Monsieur Pierre Cantin, 514-343-6111, poste 7443.

Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap : www.bsesh.umontreal.ca

Enregistrement du cours

L'enregistrement du cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours.

L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.